

corps qui est imprégné ; sans cette précaution, le vaccin perdrait ses qualités.

Le virus-vaccin que l'on veut conserver en croûte doit être déposé sur des lancettes, soit en acier, soit en autre métal : ces dernières sont préférables, parce qu'elles ne s'oxydent pas, ce qui arrive fréquemment aux premières, et ce qui produit l'altération du vaccin. On peut le conserver aussi sur des tuyaux de plume taillés en bec.

QUATRIÈME PARTIE.

MALADIES CHIRURGICALES.

Cette quatrième partie renferme réellement le traité des maladies chirurgicales de Boyer : les portions que j'en ai extraites et mises dans la thérapeutique générale ne doivent être regardées que comme des appendices de son ouvrage, puisqu'elles n'ont rapport qu'à la médecine opératoire. Boyer commence son traité par l'inflammation, et il ne parle dans aucun endroit des altérations de conformation que l'enfant peut apporter en naissant : j'ai donc cru convenable d'ajouter un chapitre sur ce sujet. En effet, les maladies chirurgicales peuvent être divisées en deux classes, les maladies congénitales et les maladies accidentelles. Les premières sont celles que l'enfant apporte en naissant ; les secondes sont celles qui surviennent après la naissance. Les maladies congénitales reconnaissent deux ordres de causes, une anomalie survenue dans la formation ou le développement du fœtus, ou une maladie survenue pendant la vie intra-utérine. Les maladies accidentelles ne reconnaissent qu'un ordre de causes, une maladie survenue pendant la vie extra-utérine.

L'on voit, d'après cette division, que, dans la première et la deuxième classe, il y a des maladies analogues, celles qui résultent de maladies qui se sont développées après la formation normale de l'individu : on peut donc comparer les maladies de la vie intra-utérine à celles de la vie extra-utérine ; je ne dois pas ranger les premières parmi les anomalies.